

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE
DE LA CITE ADMINISTRATIVE DE MELUN
DU 15 décembre 2011**



Le comité d'hygiène et de sécurité de la cité administrative de Melun s'est réuni le 13 mai 2011, sous la présidence de Monsieur Serge GOUTEYRON, secrétaire général de la préfecture.

Etaient présents :

Représentants de l'administration

Membres titulaires

- M. Pierre MERLIN, inspection académique
- M. Claude TEYSSONNEYRE, unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
- Mme Aude FROMENT direction départementale de la protection des populations (DDPP)
- M. Charles HUMBLOT, direction générale des finances publiques
- Mme. Patricia HERBER Direction départementale de la cohésion sociale

Suppléant voix consultative

- Mme Monique DUBIEF, direction départementale des finances publiques
- M. olivier ANGEL Inspection académique
- M. Melik AMOURA direction départementale des finances publiques
- M. Franck LEMILLOUR-WOIRHAYE direction départementale des finances publiques
- Mme Véronique VIARD, direction départementale de la protection des populations (DDPP)

Représentants du personnel

Membres titulaires

- Mme Jeanny RUTIGLIANO, CFDT
- Mme Dominique GAY, FDSU
- Mme Catherine LEDROIT, SNUI
- M. Vincent MAZELLA, CFDT
- M. Luc PINGAULT, CGT

Experts désignés par les syndicats

- Mme Aline SAGET
- M. Olivier WILLAUME
- M. Hassen CHERDOUH
- M. Jean Louis CLOUSE
- Mme Dalila BERKANE

Experts désignés par l'administration

- M. Alain ALCARAZ, préfecture,
- Mme Rosie MANGO, préfecture
- Mme Régine PAYEN, Préfecture
- M. Emmanuel DESVILLES, société L3A
- M. Philippe AVRIL, DDT
- M. Patrick ROQUES, régisseur de la cité administrative

En qualité d'ACMO

- Mme Françoise DUPONT, ACMO inspection académique
- M. Jean Charles CANNARD ACMO direction départementale des finances publiques
- M. Laurent DELAERE ACMO direction départementale de la protection des populations

*

* *

M. GOUTEYRON ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour. S'agissant du point n° 1, il indique que pour évacuer tous les doutes tout ce qui est possible de faire sera fait et c'est pour cela que les prélèvements et analyses portent sur l'ensemble des bâtiments de la cité.

Il invite M. DESVILLES à faire un premier point sur les résultats sachant que ceux ci ne peuvent qu'être partiels ; il précise que dès réception des résultats définitifs CHSCT extraordinaire sera organisée afin de porter l'information à tous les membres. Il demande qu'aucune communication soit faite sur le sujet avant cette réunion afin que l'exclusivité du contenu soit réservée aux membres du comité.

M. DESVILLES fait état de la méthodologie et l'organisation mise en place depuis le début des prélèvements le 14 novembre 2011

Il rappelle que les capteurs sont installés chaque matin et sont retirés le matin suivant, sauf le vendredi, où les capteurs sont retirés le soir même. Il précise que les agents ne devaient pas modifier leurs comportements habituels. Il indique que les recherches portent essentiellement sur l'identification de polluants tels que les formaldéhydes, la concentration de CO₂, le dépistage de COV (composants organiques volatils) et la mesure des paramètres de confort comme la température et l'humidité

Il indique que 29 capteurs ont été installés sur l'ensemble du site, 27 dans les bureaux sélectionnés et 2 sur les terrasses des bâtiments C et B pour étudier la qualité de l'aire à l'extérieur.

L'installation des capteurs s'est terminée le 25 novembre 2011 et il faut un délai d'environ 6 semaines pour avoir les résultats définitifs.

Il précise que pour le moment ceux-ci sont partiels et qu'il est un peu tôt pour avoir une idée précise de tous les composants et éléments ; La synthèse complète sera rendue mi-janvier avec analyses et préconisations.

Il indique les préconisations fixées pour les bâtiments publics pour ce qui concerne les valeurs représentatives dans le cas d'une exposition à long terme.

-10ug/3 comme valeur cible ; toute teneur inférieure ou égale témoigne d'une très bonne qualité d'air vis à vis de ce polluant et n'implique aucune action si ce n'est de veiller à ce que cette situation ne se dégrade pas.

-30ug/m³ comme valeur repère de qualité de l'air, dans ce cas aucune action corrective spécifique n'est préconisée.

S'agissant de la cité la valeur guide de qualité de l'air intérieur est de 18ug/m³ soit en dessous de la valeur repère.

M. GOUTEYRON rappelle que les émissions proviennent souvent de multiples sources diffuses ; le formaldéhyde est fréquent dans notre environnement, (dans les produits de construction de décoration et tous les produits domestiques ; il peut être pertinent d'agir dans un premier temps sur la ventilation du local et/ou sur les comportements des occupants).

Mme RUTIGLIANO regrette l'absence des syndicats à la réunion du 9 novembre portant sur la méthodologie et l'organisation des prélèvements et insiste sur la dangerosité du formaldéhyde composé organique volatil (COV) classé cancérigène pour l'homme c'est un irritant pour les yeux le nez et la gorge. Elle demande qu'un suivi médical particulier, obligatoire par le biais du médecin de prévention soit mis en place, pour connaître à terme les conséquences de ce COV.

Elle précise également que les valeurs repères indiquées sont pour une période donnée et d'ici quelques années la valeur cible attendue aura connue une décroissance.

M. GOUTEYRON rappelle qu'il n'est pas interdit de voir le médecin de prévention en collaboration avec son médecin traitant mais que ce suivi médical doit se faire dans le cadre du volontariat de la part de chaque agent.

M. MAZELLA indique qu'il ne s'agit pas d'une psychose et qu'il ne faut pas nier les problèmes, que les symptômes sont bien réels.

M. CLOUSE fait observer que les incidents survenus au début de l'été et en septembre 2011 confirment, après ceux intervenus en 2008, qu'il y a un réel problème au niveau du système de ventilation et se félicite que des mesures aient été prises après une longue période de dénégation.

M. GOUTEYRON insiste et précise que la prise en charge, s'il y a lieu, sera volontaire par le biais du médecin de prévention en liaison avec le médecin traitant pour les situations particulières par exemple dans le cas d'une hospitalisation.

M. MERLIN indique que depuis la remise en place des ventilo convecteurs il n'y avait plus eu de malaises.

Mme RUTIGLIANO répond par la négative ; certains agents se plaignent d'asthme alors qu'il n'était pas sujet à cette pathologie.

M. MERLIN indique que 51 agents de l'Inspection académique ont été reçus par le médecin de prévention.

M. MAZELLA demande des précisions sur la remise en service du chauffage et le lien qu'il aurait pu avoir avec le changement des vannes.

M. DESVILLES répond que compte tenu de la chronologie des événements il ne semble pas que les fuites aient généré le problème

M. CLOUSE demande si les résultats partiels des analyses font apparaître des différences entre les bureaux impactés ou non par des malaises.

M. DESVILLES répond qu'il faut attendre d'avoir les résultats complets pour établir d'éventuelles corrélations.

M. ROQUES rappelle que le chauffage a été mis en place fin septembre et que les fuites sont apparues en fin de période de chauffe. Il précise que toutes les vannes n'ont pas encore été changées.

I – Programme triennal des travaux d'investissement.2011/2013

La programmation triennale porte d'une part sur la mise aux normes environnementales et d'accessibilité et d'autre part sur des travaux permettant la conservation du patrimoine.

L'année 2011 a été consacrée aux études préliminaires et au lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un accord cadre valable 4 ans, afin de lancer le marché en plusieurs tranches et par opération.

Une enveloppe de 20 000 € a été déléguée par la CIPI pour la réalisation de cette étude Le groupement J. LESCOT et le BET SINCOBA a été retenu. L'accord cadre a été notifié au prestataire le 02/08/2011 et le marché diagnostic le 31/08/2011

Le 21 octobre 2011 un pré rapport d'étape a été fourni pour analyste et commentaires. Les demandes de financements sont transmises sur les différents programmes en vue d'obtenir les autorisations d'engagement en 2012.

Mme RUTIGLIANO demande que le rapport d'étape soit mis à disposition pour consultation.

M. GOUTEYRON indique que celui-ci est consultable chez M. ROQUES

M. PINGAULT demande des précisions sur les travaux prévus sur le bâtiment d'accueil

M. AVRIL précise qu'il s'agit de travaux de climatisation pour améliorer le confort thermique du bâtiment.

Mme VIARD souhaite qu'une zone de stockage soit disponible au bâtiment d'accueil.

M. ROQUES précise qu'une zone de livraison et de déchargement est prévu au bâtiment A et au C

S'agissant du RIAM, M. AVRIL évoque le problème de la gêne sonore ressentie par les rationnaires depuis la réalisation des travaux de réhabilitation du RIAM. Le problème demeure malgré la pose de plafonds acoustiques dans les zones de restauration. Une consultation des maîtres d'œuvre pour la réalisation d'une correction acoustique plus performante a été lancée fin juin 2011 mais aucune offre n'a été remise.

La DDT a fait appel à un laboratoire du ministère de l'écologie pour établir un diagnostic et faire des préconisations pour améliorer l'acoustique du bâtiment. Il indique que les études seront réalisées en janvier et les préconisations en février 2012.

Mme DUBIEFF rappelle les réserves sur les travaux du RIAM notamment le détalonnage des portes.

2 — QUESTIONS DIVERSES

-Les parkings

M. PINGAULT fait état de la diminution des places de parkings

M. AVRIL rappelle que le site est classé. L'architecte des bâtiments de France demande un aménagement paysager. Mme RUTIGLIANO et M. PINGAULT demandent de veiller à limiter, le plus possible, la réduction du nombre de place. Des travaux de sécurisation du parking de la manutention sont inscrits dans le programme triennal de travaux.

Les organisations syndicales demandent un autre aménagement du plan de circulation sur le parking de la cité afin de permettre au personnel, en quittant le parking, de s'orienter vers plusieurs directions. Elles proposent de faire modifier la position du feu tricolore à la sortie. M. AVRIL répond que la Mairie s'y oppose. La Mairie refuse également d'aménager une ligne discontinue sur l'avenue du Pré-Chamblain.

M. AVRIL juge non réalisable l'aménagement d'une sortie et d'une entrée par l'arrière de la cité.

M. GOUTEYRON informe qu'une enquête a été réalisée le nombre de places de parkings est suffisant, la mairie de Melun a laissé à disposition le délaissé de voirie.

M. CLOUSE précise que l'ensemble des places de parking recensé ne sont pas strictement réservées aux agents de la cité administrative (délaissé voirie, parking sous pénétrante, accès libre au parking de la manutention) et donc que les besoins sont loin d'être couverts.

M. ROQUES précise que les badges seront prochainement distribués et que les barrières seront opérationnel mi-janvier.

Mme SAGET demande la mise ne place de panneau de limitation vitesse

Un panneau pour la sécurité des piétons (attention piétons) sera également installé

Au niveau du RIAM, les places de parking handicapées seront matérialisées et les lignes blanches de démarcation de l'ensemble des parkings seront repeintes.

M. PINGAULT fait état d'une pétition signée par le personnel de l'accueil fiscal sur les problèmes thermiques et sur les conditions de travail rencontrés au bâtiment B

M. ROQUES évoque la volumétrie et la conception du bâtiment.

M. HUMBLLOT rappelle qu'il y a eu un lot chauffage et que des études/diagnostics ont été réalisés lors de l'aménagement de l'accueil fiscal.

M. GOUTEYRON demande de régler le problème courant 2012, en attendant l'utilisation des radiateurs électriques est tolérée.

-Locaux syndicaux

M. MAZELLA fait observer que dans les locaux présentés en 2010 comme disponibles pour les syndicats, l'un d'entre eux ne l'est plus. Il souhaite donc que les syndicats soient clairement informés sur les locaux disponibles.

M. ROQUES précise que plusieurs locaux sont à la disposition des O.S et leur propose de se concerter pour décider de leur choix.

M GOUTEYRON demande que les syndicats prennent l'attache du régisseur pour connaître les locaux disponibles et que ce point trouve une issue favorable en 2012.


Mme MANGO fait le point sur l'organisation des élections en vue de la représentativité des organisations syndicales au sein du CHSCT.

M. GOUTEYRON la remercie pour cette organisation et évoque les problèmes rencontrés sur la liste électorale non mise à jour fourni par les services de l'inspection académique

Mme MANGO remercie les membres du CHS ; Elle informe que le prochain CHS prévu au cours du 1^{er} trimestre 2012 se réunira dans sa nouvelle composition, elle invite chaque syndicat à faire parvenir le nom des nouveaux titulaires et suppléants le plus rapidement que possible en vue de la mise en place de ce nouveau comité.

M. GOUTEYRON lève la séance à 17 h.

Le président



Serge GOUTEYRON

La secrétaire



Rosie MANGO

Secrétaire adjointe CFDT

Mme Jeanny RUTIGLIANO,

